



Angers le vendredi 5 avril 2019.



Circonscription IEN ANGERS CENTRE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE CONDORCET

Affaire suivie par M. MARTINEAU Ivan Directeur

Téléphone 02 41 68 58 28

Courriel ce.0491771j@ac-nantes.fr

Adresse 5, rue Gutenberg 49000 Angers

Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du jeudi 4 avril 2019

Début de la réunion à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mme Darthoux, responsable périscolaire multi site
- Mme Clavreul, responsable d'unité périscolaire élémentaire
- Mesdames et messieurs : Lemierre, Carrière, Gombert, Coucheney, Pierre, Desgranges, Raffy-Hideux, Maussion et Bournet parents d'élèves élus
- Mesdames : Arial, De Smet, Du Bouëxic, Gaudens, Gravoueille, Guiavarch, Pla et Rosier, enseignantes de l'école

Personnes excusées :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Clair, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription Angers Centre
- Mesdames et Messieurs, De Farcy, Guillerez, Touzé, Veron, Mathonnat, Peeters, Finas, Lanchais, Vary, Monier et Perrouin parents d'élèves élus
- Mesdames et messieurs Bellayer, Boisselot, Douce, Faure, Jacquemont, Pedron et Pouplain enseignants de l'école élémentaire

Points de l'ordre du jour discutés :

M. Martineau, souhaite en préambule informer le conseil d'école qu'un courrier anonyme lui a été envoyé à son domicile personnel pour l'informer de l'engagement privé d'un membre de l'équipe enseignante de l'école dans une association catholique du diocèse d'Angers. Cet engagement était connu de M. Martineau, sans que cela ne pose le moindre problème. Celuici souhaite rappeler que le devoir de neutralité des personnels du service public est encadré par :

- Article 25 de la loi de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires modifié par la loi du 20 avril 2016
- Circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique
- Et rappelé dans l'article 11 de la charte de la laïcité à l'école

M. Martineau tient à affirmer avec force, que les enseignants de l'école Condorcet respectent scrupuleusement le devoir de neutralité des fonctionnaires du service public et qu'ils ont, comme tous les citoyens, toute liberté et légitimité d'avoir dans leur vie privée, l'engagement religieux ou politique de leur choix. Il tient aussi à encourager tous les parents qui se poseraient des questions sur ce sujet à venir le rencontrer pour en discuter de manière courtoise et constructive.



1. L'accueil périscolaire en 2019-2020

Mme Darthoux responsable multi site de la Mairie d'Angers informe le conseil d'école que M. Ledemé responsable d'unité périscolaire maternelle a souhaité, après 8 années passées à l'école changer de groupe scolaire. Il sera donc en poste de R.U. à l'école Marie Talet à la rentrée de 2019. Après discussion avec les services municipaux, Mme Clavreul a souhaité prendre en charge la totalité de la responsabilité du groupe scolaire Condorcet. Elle sera donc en charge de la totalité des temps périscolaire élémentaire et maternelle à la rentrée de 2019. Mme Clavreul sera en congé de maternité prochaine ment et remplacée par un R.U. pendant cette période.

Mme Darthoux précise que le poste de R.U. maternelle n'est pas supprimé et qu'il sera toujours possible de revenir à une gestion par 2 R.U.

2. Fusion des deux groupes scolaire Condorcet

M. le Directeur Académique après consultation des conseils d'école, a pris la décision de fusionner les deux groupes scolaires Condorcet à la rentrée de septembre 2019. M. Martineau occupera la fonction de directeur de l'école primaire Condorcet à partir du 1^{er} septembre.

3. Le mouvement des personnels de l'Éducation Nationale à la rentrée

Le poste de Mme Crépin, occupé cette année par Mme Guillemet est proposé au mouvement des professeurs des écoles et sera donc attribué à titre définitif lors des opérations de mouvement intra départemental.

Les postes de titulaires de secteur en charge des deux décharges de direction (Mme Tang et M. Douce) sont supprimés et remplacé par un poste de compensation de décharge de directeur qui sera proposé au mouvement et attribué à titre définitif lors des opérations de mouvement intra départemental.

Mme Jolliet a fait une demande de congé formation afin de terminer celle qu'elle a commencé, en attente de réponse de l'administration.

6 enseignants ont fait des demandes de temps partiel en attente de réponse : Mmes Eschallier, Du Bouëxic, Loebenguth, Pla et Plantier ainsi que M. Boisselot.

4. Les radiations et inscriptions pour la rentrée 2019

La fusion étant prononcée, la continuité d'inscription est garantie de la petite section au CM2. Il n'est donc plus nécessaire de procéder à l'inscription des enfants entrant au CP. Un sondage est en cours auprès des familles afin de connaître les éventuels départs et le nombre des places disponibles par niveau.

Aujourd'hui 47 élèves vont quitter l'école pour entrer en 6ème et 6 enfants pour cause de déménagement.

Au 2 avril, 30 inscriptions en petite section ont été réalisées et 3 en niveau élémentaire. Les effectifs devraient se situer autour de 275 élèves en élémentaire et 160 en maternelle.

En ce qui concerne l'inscription des enfants en petite section :

- Pour les enfants nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016 *(n'ayant pas 3 ans le jour de la rentrée)* ils feront leur rentrée le 2 septembre 2019.
- Pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017 :
 - Aucun cadrage n'a pour le moment été communiqué sur l'obligation d'inscrire ces enfants.
 - Si cette obligation était actée elles se ferait dans les conditions suivantes :
 - Dans la limite des places disponibles pour les enfants appartenant au secteur de l'école
 - Dans l'ordre des dates de naissance
 - Par palier, le 6 janvier pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 27 avril, le 28 avril pour les enfants nés entre le 28 avril et le 3 juillet



 Les enfants n'ayant pas fait une année complète de petite section resteront en petite section l'année suivante

5. Bilan d'étape des projets engagés

Tous les projets prévus sont engagés.

- Les deux classes transplantées se sont très bien déroulées
- Classe patrimoine CM2A
- Les projets théâtre danse et cinéma CM1A, CE2A, CP/CE1, CE1 A et B
- Un projet sur les basses vallées angevines CM1B et CE2A
- Projet sur les discriminations avec l'association AFOCAL, 6 classes CE2, CM1 et CM2
- Un projet sur la cathédrale d'Angers, 5 classes CM2A, CM1 A et B CE2 A et B
- Un projet sur l'histoire de l'école en partenariat avec les archives départementales CM2A et CM1B
- Projet école à vélo pour les deux classes de CM2
- Prix littéraire de la citoyenneté et défi lecture pour deux classes CE1B, CE2A

6. Temps forts dans le cadre du parcours citoyen

Présence des élèves de CM2 de l'école à la journée de commémoration du 8 mai, sur la base du volontariat (jour férié). Rendez-vous à 9h30 place Leclerc. Les élèves présents seront accompagnés par Mme Rosier et M. Martineau.

Les élèves de CM2B ont écrit à Monsieur le Premier Ministre qu'ils avaient rencontré le 14 septembre en lui demandant de pouvoir visiter l'Hôtel de Matignon.

Le service évènementiel du premier ministre a accepté la demande, les élèves seront reçus à l'Hôtel de Matignon le mardi 18 juin. Mme Rosier et M. Martineau préparent un voyage sur le thème de la République.

7. L'évaluation CEDRE

L'école Condorcet a été choisie par le Ministère de l'Éducation Nationale pour participer à l'évaluation CEDRE.

Tous les élèves de CM2 présents ont été évalués deux fois, l'une sur papier et l'autre sur tablettes.

Dans l'optique de la préparation du prochain cycle CEDRE sciences école programmé en 2023, la DEPP réalise une étude permettant d'apprécier l'impact du passage du papier-crayon au numérique afin d'assurer les comparaisons temporelles.

Chaque élève se voit proposer une partie de l'évaluation sur support papier et l'autre sur support numérique, de façon à ce que tous les items soient soumis à des échantillons comparables d'élèves sur les deux supports. Cette règle garantit une continuité des réponses sur les deux supports et permet d'établir des comparaisons de performances entre le numérique et le papier.

L'expérimentation de 2019 permet de préparer la passation prévue en 2023.

Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 4000 élèves de CM2 dans 250 écoles publiques et privées sous contrat.

8. Bilan d'étape du projet d'école 2019-2022

Le projet d'école a été rédigé et présenté à Monsieur l'Inspecteur. Quelques modifications sur la forme vont y être apportées avant validation définitive, puis il sera présenté lors du dernier conseil d'école.

9. Demandes de mobilier

M. Martineau avait déposé des demandes de changement de mobilier pour 2 classes en élémentaire et 2 classes en maternelle.

La réponse a été positive pour le changement d'une seule classe contre 3 l'an passé pour un même nombre de demandes.



M. Martineau a fait le choix de changer le mobilier de la classe 1 en élémentaire car c'est celle dont le mobilier est le plus vétuste et regrette la diminution de la dotation en mobilier cette année.

10. Demandes de travaux

M. Martineau a déposé auprès de la Mairie d'Angers, les demandes suivantes :

- Pose d'un robinet extérieur
- Démontage du poteau central de la classe contiguë au bureau élémentaire
- Changement des huisseries aluminium dans l'ensemble du nouveau bâtiment
- Motorisation des stores du nouveau bâtiment
- Pose de rideaux occultants dans les classes maternelle de l'ancien bâtiment
- Pose de barrières en bois autour des bacs à fleur sur la cour maternelle

La réfection complète des toilettes du nouveau bâtiment élémentaire devrait être actée au budget 2020.

11. Dotation globale de la Mairie d'Angers

M. Martineau a reçu la notification de la dotation globale de la Mairie d'Angers.

Cette dotation est calculée sur la base des effectifs de la rentrée N-1 soit 270 élèves en élémentaire et 158 en maternelle. Cette dotation peut être augmentée ou diminuée en fonction des effectifs constatés à la rentrée de septembre 2019.

Cette dotation globale est de 45€ annuels pour un élève de maternelle et 42,20€ pour un élève d'élémentaire. Soit un montant total de 18415€.

Cette dotation sert à couvrir tous les besoins en matière de :

- Fournitures (papeterie, librairie et jeux éducatifs)
- Matériel de sport et matériel spécifique (sciences histoire géographie etc.)
- Transports : autocars et tickets de transports urbains
- Droits d'entrée (musées spectacles)
- Artistes en résidence à l'école

Comme chaque année, M. Martineau regrette :

- L'obligation de boucler le budget d'achat des fournitures au 15 octobre
- L'absence de gratuité des transports urbains pour les élèves de l'école élémentaire

12. Remerciements

M. Martineau remercie:

- L'AIPE pour les financements passés et avenir qui permettent la mise en place des différents projets
- La Mairie d'Angers pour :
 - o La subvention de 2400€ au profit des classes transplantées
 - o Les travaux engagés cette année
 - o Le mobilier acheté dans le cadre du renouvellement

Les parents d'élèves remercient les enseignants pour leur engagement et la mise en place des projets, particulièrement les enseignantes qui ont organisé les classes transplantées.

13. Informations diverses

- Des analyses réglementaires vont être réalisées sur le réseau d'eau chaude au cours des mois d'avril, mai ou juin.
- Les capteurs radons ont été enlevés, nous devrions recevoir les résultats bientôt
- La livraison de la nouvelle classe se fera semaine 17 (du 22 au 26 avril 2019)
- La demande de mise à disposition d'une ligne électrique de fort ampérage, pour la fête de l'école a été acceptée. La ligne sera mise en place le mardi 25 juin

14. Questions diverses



Question du passage des élèves d'élémentaire par la verrière maternelle le matin.

M. Martineau répond que tant que le problème de la sécurisation de la porte (fermeture automatique) ne sera pas résolu il n'est pas envisageable d'autoriser les élèves de l'élémentaire à emprunter ce passage. En effet il existe toujours une possibilité de fuite par cette porte. La solution serait la pose d'un portier automatique ainsi que d'un digicode côté cour, dans ce cas le passage des élèves de l'élémentaire accompagnant leurs frères et sœurs pourrait être envisagé.

- M. Martineau pointe plusieurs points noirs au niveau de la sécurité :
 - Dysfonctionnement récurent du dispositif d'ouverture côté élémentaire (le visiophone ne fonctionne que par intermittence. La Mairie d'Angers a déjà été alertée de la situation.
 - Porte d'entrée maternelle qui reste bloquée en position ouverte permettant à des élèves de pouvoir s'échapper
 - Possibilité pour des élèves de l'école élémentaire de pouvoirs sortir par la verrière maternelle

Problème de mise à disposition de savon dans les toilettes élémentaire.

Des distributeurs de savon ont été mis à disposition des élèves qui en ont fait un usage disproportionné. Les savons muraux de type Provendi sont interdits dans les toilettes collectives. Une réflexion devra être mise en place sur ce sujet lors de la réfection des toilettes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le Directeur, Président du conseil d'école, Ivan Martineau